

RESPONSABLE DE LA MEDIATHEQUE

Offre n° O059241125000952

Publiée le 25/11/2024



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE WIGNEHIES

La Commune fait partie de la Communauté de Communes Sud Avesnois et fait partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, coeur de nature structurant. WIGNEHIES est situé sur un territoire, s'il n'est pas dépourvu d'atouts, pâtit néanmoins d'un "handicap" géographique lié à une localisation excentrée par rapport aux pôles les plus dynamiques de la Région, mal desservi par les infrastructures routières et ferroviaires rapides. MAUBEUGE se situe à 40 minutes en voiture, VALENCIENNES à 1 Heure et LILLE à 1 h 30, ce qui contribue à l'image d'un territoire situé "tout au bout du Département du Nord", à l'extrême est de la Région Hauts de France. A cette réalité géographique s'ajoute le poids des représentations. Le territoire pâtit en effet d'une image négative, notamment dans son traitement médiatique, associé à un ancien bassin industriel sinistré confronté à de lourdes problématiques sociales, et qui peut s'avérer dissuasive pour les établissements économiques ou les populations ayant un projet d'installation. WIGNEHIES fait partie de la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA) qui regroupe les 12 communes de l'ex-canton de TRELON. Elle se compose d'un pôle urbain central, FOURMIES, chef-lieu de Canton depuis 2014, d'un réseau de petites villes (Trélon, Anor, Wignehies, Glageon, Ohain) et de villages ruraux (Féron, Willies, Epe-Sauvage, Moustier-en-Fagne, Wallers-en-Fagne et Baives). 10 Communes sur 12 sont qualifiées par l'INSEE de rurales ou moyennement rurales.

Lieu de travail : 10 Place François Mitterrand, Wignehies (Nord)

Poste à pourvoir le : 01/01/2025

Date limite de candidature : 25/12/2024

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé lors d'une promotion interne

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Lecture publique et documentation

Grade(s) recherché(s) : Assistant de conservation

Métier(s) : [Directeur ou directrice de bibliothèque](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps non complet, 28h00 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Oui

Expérience souhaitée : Confirmé

Rémunération indicative : GRILLE INDICIAIRE DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Descriptif de l'emploi :

Acteur à part entière du Territoire, le (la) responsable de la bibliothèque/médiathèque met en oeuvre un projet d'établissement contribuant aux enjeux sociaux, économiques et culturels de la Collectivité

Missions / conditions d'exercice :

Construire un Projet Culturel après avoir identifié les besoins de la population (lecteurs, publics éloignés, scolaires) et les potentialités des acteurs locaux (structures jeunesse et loisirs, associations, partenariats entre collectivités locales. Il propose aux Elus un projet culturel en cohérence avec les politiques publiques engagées.

Profils recherchés :

Disposer d'une formation initiale en lien avec les métiers du livre et du patrimoine ; être en mesure de construire un projet culturel et proposer des animations, manager et travailler en équipe, être rigoureux et organisé, avoir le sens du contact et être à l'écoute, se tenir au courant des évolutions et des attentes du public, maîtriser l'outil informatique et les logiciels associés à la gestion documentaire

Contact et modalités de candidature

Contact : 0327608452

Informations complémentaires :

CV à faire parvenir à la Collectivité

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o059241125000952-responsable-mediathèque>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.